

**DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 26 FÉVRIER 2024**

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée par la Ville de Gap, coordonnateur du groupement de commandes, pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du 02/02/2024 ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la Société SARL G2M (05000 GAP) pour le lot n°3 Vêtements de sports est apparue comme économiquement la plus intéressante pour le groupement de commandes ;

**DECIDONS**

**Article 1 :**

Il est conclu un Accord-cadre mono-attributaire, pour l'acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection, pour le lot n°3 Vêtements de sports avec la Société SARL G2M (05000 GAP).

**Article 2 :**

Le montant des prestations pour toute la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lot 3	Vêtements de Sport	3 000,00 €	22 400,00 €
-------	--------------------	------------	-------------

Soit les seuils suivants par collectivité :

Collectivité	Minimum HT	Maximum HT
VILLE DE GAP	3 000,00 €	22 000,00 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	0 €	0 €
CCAS	0 €	400,00 €

Chacun des membres du groupement étant chargé de l'exécution de sa part de marché, les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets 2024.

**Article 3 :**

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois, à compter de sa notification.

Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 24 mois.

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 26 FÉVRIER 2024

Le Maire-Adjoint

  
Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 26.02.2024  
Publié ou notifié le : 26.02.2024

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_02_105
Objet :	MAPA 2 - Accord-cadre mono-attributaire, pour l'acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection, pour le lot n°3 Vêtements de sports avec la Société SARL G2M (05000 GAP).
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-02-26 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240226-D2024_02_105-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20240226-D2024_02_105-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_14112.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240226-D2024_02_105-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	62.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 Février 2024 à 15h06min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 Février 2024 à 15h07min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 Février 2024 à 15h07min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 Février 2024 à 15h07min21s	Reçu par le MI le 2024-02-26

